

Le niveau d'emploi CDD est proche de celui qui, au tournant des années 2011-2013, a précédé - et déclenché - l'AREP. Plusieurs centaines de CDD sont régulièrement employés à l'Inrap mais la gestion de leur contrat n'a jamais été aussi chaotique. Les agents de la DRH alertent depuis des mois sur leurs difficultés et plusieurs communications syndicales ont traité ces dernières semaines des problèmes qui en bout de chaîne affectent de très nombreux collègues CDD, sans contrats, sans salaires et bien souvent sans explications.

C'est dans ce contexte qu'à la suite d'échanges entre la CGT-Culture et le Ministère, une réunion a été convoquée par la direction générale de l'Inrap pour faire le point sur la « gestion contractuelle ». Elle a eu lieu le 30 avril en présence d'un représentant la Direction Générale des Patrimoines. Malgré la demande du SGPA CGT, la direction générale a refusé d'associer l'agence comptable et le service des affaires sociales. Par ailleurs, aucune donnée n'a été transmise permettant de faire le bilan des problèmes de contrats et de versement des salaires pour les mois de mars et d'avril. C'est donc sans aucune transparence qu'il faut recevoir les affirmations de la direction et sans confrontation des données possibles.

Le mot d'ordre : « les choses sont rentrées dans l'ordre en avril ... Elles n'auraient jamais dû en sortir ».

La fin du saucissonnage des contrats !

C'est la vraie info de la réunion, confirmée par le DGD : après l'accident industriel de Mars et nos alertes en cascade à la Direction Générale des Patrimoines, il est enfin mis un terme au découpage des contrats CDD. **Leur prolongation jusqu'à la fin des opérations marque l'arrêt du saucissonnage, cette absurdité qui depuis un an, provoque les problèmes en cascade et maintenant tout le monde sous pression : CDD, GRH en Dir, DRH, équipes en mission etc...**

Un pôle de gestion CDD ?

Le processus de signature avant envoi aux agents semble s'être fluidifié au cours des dernières semaines permettant de gagner un temps précieux. En revanche les gestionnaires RH n'ont pas été entendus. Alors qu'ils préconisent la création d'un véritable pôle de gestion CDD, la direction générale refuse cette organisation, qui a pourtant fait ses preuves, estimant que la monotonie de la gestion des contrats CDD doit être répartie sur l'ensemble des gestionnaires. Et tant pis si le partage de portefeuilles géographiques ne tient pas compte de l'inégalité régionale de l'emploi CDD. Tant pis aussi si les intéressés n'ont pas d'interlocuteur dédié... On va quand-même pas se mettre à écouter les agents !

Des renforts en personnel sont attendus à la DRH, ils permettront dans un premier temps de travailler sur l'archivage et l'harmonisation des procédures - mais pas sur la gestion des contrats...



Contrats en retard : la faute à « la transmission tardive »

Le SGPA rappelle que dans plusieurs régions, plus de la moitié des collègues CDD ont reçu leurs avenants d'avril entre le 8 et le 15 du mois. Le Directeur Général Délégué s'en étonne puisque dans son courrier du 19 avril, la Directrice des Ressources Humaines assure que : « l'envoi des contrats se fait avant le démarrage de l'opération, sauf en cas de transmission tardive des éléments nécessaires »...

Salaires différés : la faute à la comptabilité publique !

Sur le versement des salaires, la DRH et le DGD se contente de rappeler que le versement des salaires ne peut être assuré après une certaine date et que la contrainte de la double signature est une règle de comptabilité publique rappelée par l'agent comptable. Fermez le ban ! La DRH assure également qu'aucun acompte n'a été refusé, c'est faux !

Bulletins de salaire, la faute de La Poste !

À nos questions concernant de très nombreux CDD toujours dans l'attente de leur bulletin de salaire de Mars, le Directeur Général s'étonne encore et indique que le problème vient sans doute de La Poste... À cause de La Poste donc, les agents concernés ne sont plus en mesure d'actualiser leur situation auprès de Pôle Emploi et risquent la radiation !

Frais non versés : la faute aux choix d'hébergement des CDD !

Le SGPA a rappelé que l'absence de contrats entraînaient d'autres problèmes en cascade : pas d'accès aux messageries professionnelles, ni à Jorani pour les congés, ni à Calypso, donc pas de justification du service fait, ni possibilité d'obtenir le remboursement des frais engagés pour les missions. Or, le montant mensuel de ces frais est parfois quasiment aussi important que celui du salaire. Il nous a été répondu que ça n'était pas de la RH et donc pas l'objet de la réunion !!! (sic) et que, par ailleurs, c'était un « faux problème » lié aux choix d'hébergement des CDD (re sic !). Les collègues qui attendent le remboursement des sommes avancées, parfois très importantes, apprécieront !

Mea culpa quand même !

L'obscénité de ces réponses n'a pas échappé au DGD qui a concédé, dans un exercice de contrition inhabituelle, que la gestion RH des CDD a en effet été déficiente. Il en assume sa part. Les CDD eux paieront les agios !

Malgré des alertes répétées par les agents du Service de Gestion Administrative des Personnels depuis janvier 2019 et la disparition de la cellule CDD, il aura fallu un accident majeur, qualifié « d'incidents », pour obtenir une réaction et des solutions qu'on espère pérennes. Le DGD fait le vœu qu'on ne se revoit pas en mai sur cette question. Croisons les doigts ! Restons vigilants en espérant que la sortie du saucissonnage permette d'alléger le traitement administratif des contrats CDD.

Le « modèle social ambitieux » de l'établissement dont le DG aime à se targuer, ne passe pas par le nombre de recrutement mais par la qualité des manières d'emploi des CDD comme des CDI. Une politique d'établissement respectueuse, c'est un établissement respectable et attractif. Il reste du pain sur la planche !